



PIERRES & MARBRES WALLONIE

DOSSIER DE PRESSE

L'ETUDE INEDITE DE L'UNIVERSITE DE LIEGE
A L'USAGE DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ACTEURS DU MARCHE DE LA PIERRE ORNEMENTALE DEVOILEE AU GRAND PUBLIC

Le faible impact environnemental de produits en pierre naturelle belge est un argument majeur pour que les architectes et les particuliers préfèrent la pierre belge à la pierre asiatique

LE DEBAT

Le concept de développement durable invite tout un chacun à développer une vision globale s'appuyant à la fois sur l'économie, le social et l'environnemental. Le secteur économique belge de la pierre ornementale est également confronté directement aux conséquences de la mondialisation puisque certains pays d'Asie exportent vers nos régions des produits de type « pierre bleue » et « grès » mais dont les caractéristiques techniques sont moins adaptées à notre usage et à notre climat, et dont l'impact environnemental restait peu connu.

En s'appuyant sur ces principes, l'asbl Pierres et Marbres de Wallonie a décidé de s'engager dans une démarche environnementale. L'intention en est multiple, à la fois pour bien connaître les différentes étapes de la filière « pierre ornementale » et leurs impacts respectifs, et par là obtenir des données chiffrées précises et comparables sur les produits en pierres naturelles du pays, afin de les positionner dans la gamme globale des matériaux de construction, en particulier face aux produits asiatiques qui envahissent les marchés.

Dans ce but, le Laboratoire de Génie Chimique de l'Université de Liège a été chargé de réaliser une **étude détaillée de l'impact environnemental** de différents produits en diverses variétés de pierres régionales, pour le comparer à l'impact des importations d'Asie. En tant qu'instrument scientifique, cette étude permet d'identifier les modifications qualitatives et quantitatives de l'environnement ainsi que les conséquences dommageables des processus ou des procédés de l'homme sur l'environnement. Cette étude est à présent disponible sous la forme d'une brochure simplifiée et clairement illustrée à destination d'un large public, allant des professionnels aux particuliers. Elle a été réalisée par l'asbl Pierres et Marbres de Wallonie en collaboration avec la société de communication « Expansion ».

L'ETUDE

La qualification de l'impact environnemental est réalisée à l'aide d'un outil appelé **analyse du cycle de vie (ACV ou LCA (Life Cycle Assessment) en anglais)**. Cette méthodologie est réglementée par les normes ISO (14040 & 14044) et permet d'évaluer précisément les effets quantifiables d'un produit sur l'environnement. Il s'agit d'une approche « du berceau à la tombe », comprenant l'extraction des matières premières, leur transformation, l'emballage, le transport et la distribution, la mise en œuvre, l'entretien jusqu'à la fin de vie pouvant comprendre des étapes de réutilisation ou de recyclage. Les

informations issues d'une analyse de cycle de vie ont, dans ce cas précis, fait l'objet d'une **Fiche de Déclaration environnementale**, qui regroupe l'ensemble des éléments concernant les impacts environnementaux.

LES EXEMPLES

1. Pour la Pierre bleue, les études menées par le Laboratoire de Génie Chimique de l'ULg ont porté d'une part sur la comparaison d'un dallage extérieur de 1000 m² en pierre bleue dite petit granit avec un produit prétendu « équivalent » venu de Chine, et d'autre part sur un dallage intérieur en même matériau belge, comparé à un carrelage en céramique imitant la pierre. Comme il n'était pas possible de procéder à une étude détaillée des carrières chinoises, l'hypothèse a consisté à leur attribuer un score comparable aux filières de productions belges, et à chiffrer précisément l'impact des transports.
2. Pour le grès, l'approche du Laboratoire de Génie Chimique a concerné la comparaison d'un pavage extérieur de 1000 m² de pavés platines en grès du Condroz avec un produit supposé « équivalent » venant d'Inde. Les données concernant les carrières indiennes étant également inaccessibles, la même hypothèse que pour les carrières chinoises a été réalisée.

LES RESULTATS

Pour la Pierre bleue, parmi de nombreux indicateurs présents dans l'étude, l'analyse ACV pour le dallage extérieur illustre que l'impact CO₂ d'un mètre carré de pierre bleue de Belgique est de 6 kg, tandis que celui de son succédané chinois, incluant le poste de transport, est de 33 kg, soit un impact cinq fois plus important ! L'analyse d'autres indicateurs illustrent que l'écotoxicité (facteur agrégeant plusieurs polluants) de la filière belge est environ vingt fois moindre que celle de la filière chinoise !

Et l'ULg par ailleurs de conclure : « La comparaison de la filière belge moyenne de dalles intérieures en pierre bleue à la fabrication de dalles en céramique donne les résultats suivants :

- l'impact environnemental global amené par la fabrication de dalles en pierres bleues est soixante fois inférieur à celui obtenu par la filière céramique,
- l'étape la plus préjudiciable pour la filière céramique est la fabrication.

En ce qui concerne la comparaison de la filière belge moyenne de production de dalles extérieures en pierre bleue à la filière chinoise, les résultats démontrent que l'impact environnemental amené par la fabrication de dalles en pierre bleue de Belgique est seize fois inférieur à celui obtenu par la filière chinoise, l'étape la plus préjudiciable pour la filière chinoise est le transport.

Les **Fiches de Déclaration environnementale** ont permis d'établir que le seul impact des transports depuis l'Asie, pour tous ces produits, est égal voire un peu supérieur à toute la filière de production des pierres en Belgique (extraction, débitage, façonnage, emballage, transport, etc). Cet impact se mesure en toute une série de paramètres détaillés (gaz à effet de serre dont gaz carbonique, écotoxicité, effets carcinogènes, etc.). Ces résultats sont d'autant plus intéressants quand on souligne la grande quantité de matière habituellement requise pour les aménagements urbains.

Pour le grès, parmi de nombreux indicateurs présents dans l'étude, l'analyse ACV pour le pavage extérieur indique que l'impact équivalent CO₂ de pavés platines en grès du Condroz est de 396 kg/1000 m², tandis que seul le transport de son succédané indien est de 465 kg, soit 55% d'impact en plus !

LA CONCLUSION

Forte de ce constat, l'asbl Pierres et Marbres de Wallonie a décidé d'exploiter ces résultats sur plusieurs fronts : dans le cadre des marchés publics d'aménagements tant auprès des prescripteurs (architectes et bureaux d'études) que des maîtres d'ouvrages (pouvoirs régionaux et provinciaux, villes et communes, collectivités diverses), mais aussi pour la sensibilisation des consommateurs et du grand public dans le cadre de grands salons, comme Batibouw ou Bois & Habitat.

Par ailleurs, l'asbl Pierres et marbres de Wallonie a décidé de poursuivre cette démarche en confiant à l'ULg l'étude d'autres produits en divers types de pierres, afin de constituer une banque de données la plus étendue possible, et de s'inscrire pleinement dans le concept de l'éco-construction durable. La

pierre belge est un matériau de construction éminemment naturel et résolument contemporain, qui s'intègre avec bonheur dans tous les types d'architecture, dans des usages aussi bien intérieurs qu'extérieurs. Elle témoigne d'une réelle compétence et est le fruit d'un authentique savoir-faire wallon. Elle véhicule des valeurs d'authenticité, voire d'éternité, et surtout de proximité.

Pour conclure, osons imaginer un monde où le principal critère d'achat ne serait plus le seul prix, mais bien cumulé avec l'impact environnemental du produit... et le respect des conditions de travail ! Demain, choisir un produit issu du sol wallon plutôt qu'un substitut importé d'Asie ne sera plus un acte anodin !

LES AVIS DES ACTEURS DU SECTEUR

Pierre DETHIER, président de l'asbl Pierres et Marbres de Wallonie :

« En analysant ces chiffres, on se rend compte que les carrières belges sont très à la pointe quant au faible impact environnemental des différentes phases de production. Par ailleurs, les résultats des analyses nous permettent d'optimiser l'exploitation de la pierre dans une perspective de développement durable. »

Raphaël DUGAILLIEZ, expert marchés publics durables auprès de l'asbl Pierres et Marbres de Wallonie :

« De plus en plus de pouvoirs publics étant engagés dans une politique d'achats durables, ces études de cycles de vie pourront être utilisées comme des instruments dans la passation des marchés publics pour éviter des pollutions inutiles et perpétuer un savoir-faire dans des conditions de travail décentes. Désormais, chacun connaîtra l'ampleur du coût environnemental – l'ardoise de l'importation asiatique – car cette ardoise environnementale essentiellement liée au transport est nettement prépondérante et très impactante. »

Anne BONSANG, représentante de la Carrière du Bois d'Anthisnes (grès) et Emilie ABRAHAM, représentante des Carrières de la Pierre bleue :

« En plus des indéniables attraits esthétiques et des performances mécaniques exceptionnelles prouvées tant par l'usage que par les tests en laboratoires, cette étude permettra d'amener de nouveaux arguments probants en faveur de l'utilisation de la pierre ornementale belge. »

www.pierresetmarbres.be

Contact : Francis TOURNEUR, Secrétaire général – francis.tourneur@pierresetmarbres.be

Contact presse : info@caracascom.com – t/F 04/349 14 41